



GIRO.COM

**MARS
2006**



**" une notion
inconvenante "**



Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1650 ex. par
Rahin Edition Communication
Dépôt légal 03/2006

EDITORIAL

Un de nos concitoyens a récemment pris sa plume pour présenter ses vœux à la commune, aux employés communaux et aux élus : au nom de tous nous l'en remercions. Il a aussi profité de son message pour proposer quelques éléments de réflexion qui nous donnent l'occasion de poursuivre le dialogue dans ces colonnes. Prenant appui sur la formulation des vœux du maire pour 2006, il est d'avis d'une part que la tolérance vis-à-vis du comportement d'autrui ne saurait être illimitée (« *accepter oui, mais dans le sens du raisonnable* ») et d'autre part qu'il n'est pas toujours bienvenu de délivrer un "sermon" sur les comportements (in)civiques (« *trop souvent se faire gronder est parfois dérangeant* »).

Comment ne pas être d'accord avec ces propos ? Oui, cher concitoyen vous avez mille fois raison et en toute chose la mesure et le "bon sens" devraient l'emporter, ce qui rendrait très certainement la vie plus facile. Cependant il est des événements, ou des circonstances, qui se prêtent à certaines réactions ; la période de fin d'année était à cet égard très riche et chacun s'en souviendra. Nous sommes bien conscients que le ton, que certains pourront qualifier de "moralisateur", de quelques uns de nos articles n'est probablement pas de nature à déclencher l'enthousiasme des foules et qu'il serait peut-être plus judicieux de "caresser l'électorat dans le sens du poil" !

Mais quelle est la teneur essentielle de la très grande majorité des messages reçus quasi quotidiennement en mairie ? Tout simplement une expression de protestation vis-à-vis des comportements inciviques ! Vitesse excessive

des véhicules, bruits de voisinage, défaut de surveillance des animaux, etc., etc.

Et quelle doit être l'attitude de la municipalité à cet égard ? Faire la sourde oreille ? Laisser aller ? Se plaindre comme tout un chacun sur l'air de « que fait la police » ? Ou bien inlassablement répéter, au risque de déranger, ce que chacun souhaite pour le comportement des autres, mais n'apprécie pas d'entendre, en vue de sensibiliser, d'informer, de former tout simplement ceux qui n'ont pas toujours conscience des règles utiles à la vie en société ?

A vrai dire, les excès de la "morale", notion souvent accaparée par les religions, tels qu'observés dans notre pays au cours des siècles passés, ont laissé place, comme en contrepoint, à partir des dernières décennies du XX^{ème} siècle, à un laxisme (abandon du respect des règles établies de la vie en société) qui nous submerge et dont on ne sait comment sortir, à tel point que même le mot "morale" lui-même raisonne comme une notion inconvenante. Un terme peut-être plus "moderne" serait celui de "respect" (considération de "l'autre") ; mais est-ce là le fond du problème ? Devant la fréquente démission des parents vis-à-vis de l'instruction "civique", celle quasi généralisée du système d'enseignement "national", quelle doit être l'attitude d'une équipe municipale, en prise directe avec la société (la "commune") dans son expression quotidienne ? Si certains pensent détenir ne serait-ce qu'une brique de solution, voilà l'occasion de poursuivre la réflexion et le débat. Alors prenez part à la vie de votre cité ! Faites part de vos sentiments ou de vos idées ! Ecrivez à votre journal !

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER

Les moins cinq degrés affichés au thermomètre ont semble-t-il freiné l'ardeur de certains et les présents durent patienter une quinzaine de minutes avant de se retrouver à douze pour atteindre le quorum nécessaire à la validité des débats ; néanmoins 6 conseillers s'étaient fait représenter portant ainsi l'assemblée délibérante à 18. L'ordre du jour comportait une douzaine de points techniques pour lesquels les propositions de délibération ont toutes fait l'objet d'une approbation à l'unanimité.

Avenue Jean Moulin : En accompagnement de la modification de l'entrée du collège et des travaux réalisés par le Conseil Général, il semble judicieux de procéder à un aménagement

de cette voie. Un appel d'offre a été lancé pour réaliser l'étude correspondante et 2 bureaux d'étude ont répondu. La proposition du Bureau du Paysage est retenue pour un montant de 9840 € HT. Le coût prévisionnel des travaux à réaliser est de l'ordre de 120 000 €.

Subvention exceptionnelle : Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Parc Instrumental en 2004, il avait été convenu que l'actif et le passif du syndicat seraient reversés à l'Association Culturelle du Pays Sous Vosgien qui poursuit l'activité de formation musicale. L'opération ne pouvant être réalisée en direct, pour des raisons légales, l'actif a été reversé à chaque commune adhérente au



" transfert
de propriété "



" projets
d'aménagements "



" domaine
public "



" situation
des comptes "

syndicat, à proportion de son apport initial. Un montant de 2223 € a donc été perçu par la commune et décision est donc prise de reverser ce montant sous forme d'une subvention à l'ACPSV.

Création/suppression de poste : un agent communal pouvant, après de nombreuses années de service, bénéficier d'une promotion interne sur liste d'aptitude, un poste de "rédacteur" est créé dans l'organigramme du personnel administratif et corrélativement, un poste d'adjoint administratif principal est supprimé.

Astreintes et permanences : Le régime des astreintes des agents du ministère de l'intérieur et du ministère de l'équipement ayant été fixé par un décret en 2005, il convient de fixer les régimes d'astreinte des agents des collectivités locales en vue de conserver une certaine parité entre les agents de l'état et ceux des collectivités. Les conditions d'astreinte sont ainsi précisées pour les activités de déneigement et l'organisation des élections (rémunération au taux en vigueur ou prise d'un repos compensateur à la demande de l'agent).

Sécurité routière : Les amendes de police font l'objet, pour partie, d'un reversement aux collectivités locales, pour la mise en œuvre de projets d'aménagements concernant la sécurité. A ce titre, 3 projets ayant émergé des réunions de quartier seront proposés au Conseil Général pour l'attribution d'un financement (pose d'un miroir au carrefour de la ruelle du Four à chaux et de la rue du Tilleul ; pose de 2 coussins berlinois rue des Fougerets avant l'intersection avec la rue des Planchettes ; aménagement d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite à l'entrée de l'allée des Fleurs). L'ensemble de ces travaux a été estimé à 7561 €.

Classement de voirie : Les lotissements des Fougerets et de la Forêt des Fougerets étant achevés et les travaux d'aménagement des voiries, espaces verts, éclairage public et réseaux d'eau pluviale ayant été réalisés conformément aux cahiers des charges et réceptionnés, ils sont remis par l'aménageur à la commune et il convient de les classer dans le domaine communal. Les voiries sont donc classées dans le domaine public communal et les parcelles de bois et taillis du lieudit "la Siotte" sont classées dans le domaine privé communal.

Centre de Secours : Suite à la départementalisation des services de secours, la caserne

de Giromagny, propriété de la commune, a été mise à la disposition du SDIS à titre gratuit, conformément à la loi. Dans la mesure où ces locaux conservent un usage conforme à leur destination première, il est prévu qu'ils puissent faire l'objet d'un transfert de propriété, à titre gratuit également, sachant que cette opération permet de s'exonérer des obligations qui incombent au propriétaire en matière d'entretien des bâtiments. Les immeubles du centre de secours et le terrain d'assiette correspondant seront donc cédés au SDIS par le biais d'une convention.

Modification du POS : l'enquête publique effectuée suite aux propositions de modifications marginales du Plan d'Occupation des Sols (cf. GIRO.COM de juillet 2005) n'ayant pas apporté de modification au projet proposé, celui-ci est adopté.

Classement/déclassement : l'enquête publique réalisée sur les propositions de classement et de déclassement de fragments de parcelles suite à des aménagements réalisés au carrefour des Fougerets et rue de la Gare (cf. GIRO.COM de décembre 2005) n'ayant pas apporté d'objection, les opérations correspondantes seront effectuées.

Modification de statuts : suite à l'adoption de la TPU par la CCHS, la compétence des communes en matière économique a été transférée à cette dernière ; les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Zone Multisite Nord doivent donc être aménagés en vue de prendre acte de l'adhésion de la CCHS et du retrait des communes. La nouvelle mouture des statuts est adoptée.

Subvention exceptionnelle : une subvention de 90 € est attribuée à l'association des "Anciens Artilleurs et Sapeurs du Génie du Canton de Giromagny" pour l'organisation d'un vin d'honneur à l'occasion du centenaire de l'association.

Au titre des questions diverses, décision est prise de contracter une assurance au titre de la responsabilité juridique communale (au coût de 0,27 € par habitant), de la protection des agents (80 €) et de la protection des conseillers municipaux (85 €). La rémunération et l'indemnisation du conseiller enquêteur pour les enquêtes publiques réalisées sont approuvées (213 €) ainsi que le financement d'une place de formation pour les élus dans le cycle de formation organisé par l'association des maires (100 €).

CONSEIL DE LA CCHS DU 31 JANVIER

Dix-sept conseillers sont présents et 5 sont représentés pour traiter d'une dizaine de points inscrits à l'ordre du jour.

En premier lieu, il s'agit d'examiner la situation des comptes administratifs et de gestion de l'année 2005. Le compte administratif du budget communautaire fait apparaître un résultat excédentaire de 264 322 € qui se décompose en un excédent d'exploitation de

424 830 € et un déficit en investissement de 160 507 € ; celui du budget du service de l'assainissement fait lui aussi apparaître un résultat excédentaire de 393 625 € qui se décompose en un excédent d'exploitation de 668 499 € et un déficit en investissement de 274 873 €. Ces comptes font l'objet d'une approbation à l'unanimité. Une fois apurés les déficits des sections d'investissement,

les soldes nets du budget communautaire et du budget du service d'assainissement font, à l'unanimité, l'objet d'un report en section de fonctionnement pour le budget primitif de l'année 2006.

Compte tenu des résultats observés en 2005, le président propose que les tarifs des services d'assainissement, de la redevance d'assainissement et des taxes de raccordement de l'année 2005 soient reconduits sans augmentation pour l'année 2006, à l'exception du tarif des dépotages des matières de vidange des fosses septiques qui serait réévalué du montant de l'inflation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. *A ce propos, il est rappelé que selon le code de la santé publique, la redevance d'assainissement est due pour toute habitation raccordable au réseau, qu'elle soit raccordée ou non. En outre, à l'expiration du délai réglementaire*

de raccordement, les propriétaires non raccordés devront acquitter une pénalité égale à 100% du montant de la redevance.

Pour l'année 2006, la CCHS souhaite se doter d'un bâtiment accueillant son siège, sur le site de la Grande Prairie, pour un montant de travaux estimé à 818 800 € HT. Des subventions sont attendues pour un montant de 240 000 €, laissant 578 800 € HT à auto financer. Le projet est approuvé à l'unanimité.

L'évolution du service multi-accueil de la petite enfance "Les Papy'llons" nécessite la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants. Cette création est approuvée à l'unanimité. Par ailleurs, suite aux demandes reçues, une subvention de 600 € est attribuée au Club sous Vosgien des Sentiers et une subvention de 700 € à l'association "Transhumance et Tradition".

LA VIE COMMUNALE

La vie de votre quartier : Le mercredi 8 février, c'était au tour des habitants du quartier "Chantoiseau" de répondre "présents" à l'appel lancé par la municipalité et plus particulièrement par la commission "cadre de vie" animée par Jean LEFEVRE pour s'exprimer sur leur "vie au quotidien". Ils furent 22 à répondre à cette invitation et 5 conseillers étaient présents pour partager le débat.

En début de réunion, une information est présentée par Isabelle PONCEOT, directrice du CSCHS, concernant un chantier international de jeunes qui se déroulera du 8 au 28 juillet et aura pour objet la restauration complète d'une fontaine-lavoir: celle de la place du Tilleul. Elle invite les habitants du quartier à encourager ces jeunes venant du monde entier en leur réservant le meilleur accueil.

Au premier rang des préoccupations affichées et comme principal sujet d'animation des discussions figurent ... les crottes de chiens ! Proposition est même faite de rebaptiser la rue des Mines en "rue des Crottes" ; bien entendu aucune solution pratique n'est trouvée si ce n'est de poursuivre la sensibilisation dans GIRO.COM (?).

Les questions touchant à la circulation sont également très nombreuses, allant de

l'état des chaussées, en particulier de la rue du Tilleul, à la vitesse des usagers, en passant par la pertinence de la signalisation, la visibilité à certains carrefours ou encore l'envahissement des trottoirs par les véhicules. De nombreuses suggestions pratiques sont faites (positionnement des panneaux indicateurs, passages pour piétons, etc. qui sont soigneusement notées et feront l'objet d'une prise en compte rapide par les services municipaux.

Le problème de la neige et en particulier du rabatement de celle-ci sur les trottoirs par les engins de déneigement est également évoqué, avec une suggestion de réduire la largeur déneigée sur les chaussées. L'état des fontaines semble également faire partie des préoccupations avec un souhait de remise en eau et d'entretien plus prononcé compte tenu de leur importance dans notre ville, à la fois au niveau environnement quotidien et au niveau touristique ; à ce sujet il est rappelé par un habitant que les fontaines ne sont pas des lieux adaptés au lavage des véhicules car les eaux retournent directement à la rivière.

Un compte rendu plus exhaustif sera adressé à tous les participants.

GIROMALIN

Borne : Les pharmacies du village ayant été équipées de bornes de mise à jour et de consultation des cartes « vitale », la borne placée en mairie a été retirée.

Nouveauté fiscale : Cette année, la fiche de déclaration des revenus de l'année 2005 arrivera pré remplie par les services fiscaux ; cette mesure "de facilitation administrative" va entraîner un changement dans le calendrier d'envoi de ce document. Par conséquent aucune inquiétude à avoir ni de nécessité d'im-

portuner votre service des impôts avant la fin du printemps : cette feuille nous sera adressée courant mai.

Confinement : Jusqu'au 31 mai, notre département est soumis aux mesures de confinement des oiseaux en vue de lutter contre la propagation de la grippe aviaire. Tous les propriétaires d'oiseaux (volaille, gibier, d'ornement, etc.) doivent maintenir en permanence ces animaux à l'intérieur de bâtiments fermés (volières avec grillage très fin et couverture étanche).



" tarifs reconduits sans augmentation "



" création d'un poste d'éducatrice "



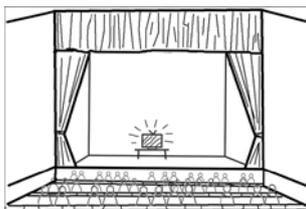
" rue des crottes "



" confinement jusqu'au 31 mai "



**" il ne manquait
qu'un pin-pon "**



**" et puis
c'est tout "**



**" une évocation
burlesque "**

GIROPOTINS

Quand la neige monte : Les chutes de neige du début février ont bien entendu mis en action les services de déneigement et notamment un engin qualifié d'un terme peu amène par les habitants ayant eu à pâtir de son passage. Peut-être est-il bon de faire savoir que ce camion rouge à qui il ne manquait qu'un "pin-pon" pour annoncer sa vitesse vertigineuse et qui a copieuse-

ment crépi les façades des riverains des routes départementales qui traversent notre commune et enseveli les trottoirs consciencieusement dégagés de leur neige par les habitants quelques instants auparavant n'appartient pas à la commune ; il s'agit d'une société de service affrétée par la DDE et qui a probablement dû confondre efficacité et précipitation !

TRIBUNE LIBRE

Théâtre et télévision : un texte de Gérald LOYE. *N'imaginons pas que notre époque soit pire qu'une autre et que l'être humain ne soit qu'un animal méchant qui fait rien qu'à nous embêter, enfin... qu'à s'embêter lui-même. La malheureuse séparation entre le divertissement "à texte", où l'on réfléchit et fait réfléchir au destin de l'humanité et de la cité, et le divertissement "spectaculaire", où l'on s'en met plein les yeux, n'est pas nouveau. Au temps de la civilisation latine, à partir de la fin de la République en 27 avant Jésus Christ par exemple, cette séparation existait déjà. Elle semble même avoir abouti aux jeux du cirque pour la partie "divertissement spectaculaire", où des êtres humains s'entre-tuaient pour le plaisir des yeux ! La commune de Giromagny a sur son territoire un théâtre. Le théâtre, theatrum, est, littéralement, un "lieu où l'on regarde". Tout*

simplement. En 2005, combien de citoyens habitant Giromagny sont allés "regarder dans ce lieu" ? Nous ne voulons pas créer une séparation entre théâtre et télévision, vous comprendrez plus tard le but de cette récréation. La commune de Giromagny a sur son territoire des foyers qui possèdent au moins une télévision. Sens large de télévision : "transmission de l'image à distance". En 2005, combien de citoyens de Giromagny ont regardé au moins une fois la télévision ? Très bien. Le théâtre est un lieu public où l'on regarde. J'entends par public qu'il n'est pas nécessairement interdit à une catégorie de citoyens. Les citoyens habitant Giromagny regardent la télévision. Plaçons une télévision au milieu du théâtre, regardons-la ensemble, et puis c'est tout. Le reste on verra. Si l'idée vous intéresse, écrivez-nous à cette adresse : telehauttheatre@laposte.net .

AGENDA DE MARS

Vendredi 3 : * "Mozart Preposteroso", une évocation burlesque de la vie de Mozart par Nola RAE, au T2S à 20H30.

Samedi 4 : * Carnaval des écoles dans les rues de la ville organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Chantoiseau ; départ à 9H30 de la maternelle pour une arrivée sur la place des Commandos d'Afrique.

Mardi 7 : * Dépôts de vêtements pour le Secours Catholique au jardin d'enfants, rue de l'église, de 14H00 à 16H30.

Jedi 9 : * Don du sang en salle des fêtes de la mairie de 16H0 à 19H00.

Vendredi 10 : * Bourse aux vélos et accessoires organisée par l'USG-VTT: dépôt du matériel au CSCHS de 18H00 à 20H00 (ainsi que le samedi de 8H00 à 10H00). Renseignements au 03 84 29 53 82 (Daniel MARTIN) ou au 03 84 29 32 15 (Jean-Luc COLIN).

Samedi 11 : * Bourse aux vélos et accessoires organisée par l'USG-VTT : de 10H00 à 17H00 au CSCHS.

Lundi 13 : * Salon de peinture et de sculp-

ture "Aux trois tours de gueules" organisé par l'association "Transhumance et Traditions" en salle des fêtes de la mairie (de 15H00 à 18H00 jusqu'au dimanche 19). Renseignements au 03 84 26 30 54.

Dimanche 19 : * Cérémonie au monument aux morts organisée par la FNACA pour la commémoration du 44^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Jedi 23 : * Concert des professeurs de l'école de musique au T2S à 17H00.

Dimanche 26 : * Cérémonie au square du Souvenir organisée par l'association des "Anciens Artilleurs et Sapeurs du Génie du Canton de Giromagny" à l'occasion du centenaire de l'association.

Lundi 27: * Passage de la déchetterie mobile sur la place des Commandos d'Afrique de 12H00 à 19H00.

Mardi 28 : * "Babybourse" organisée en salle des fêtes de la mairie par l'association familiale du canton : dépôts le mardi et vente le mercredi et le jeudi. Renseignements au 03 84 27 15 08.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 08 10 33 30 90 **GDF:** 03 84 28 51 22

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 29 96 93.

giro.com@giromagny.fr